

# Du Grand Paris à la Métropole du Grand Paris

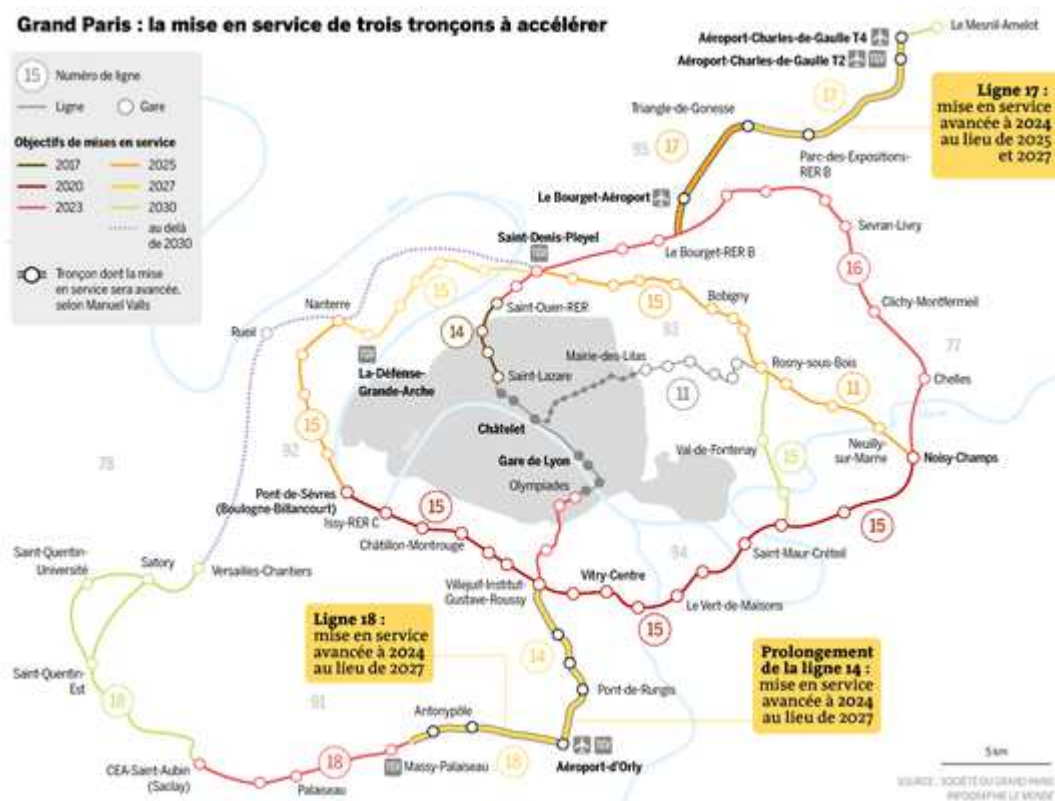
Le Monde.fr | 22.01.2016 à 07h46 • Mis à jour le 22.01.2016 à 11h17 | Par Manon Rescan (/journaliste/manon-rescan/)

Patrick Ollier a été élu, vendredi 22 janvier, premier président du conseil de la Métropole du Grand Paris (MGP). Le député des Hauts-de-Seine et maire Les Républicains de Rueil-Malmaison dirigera cette nouvelle assemblée de 209 élus dont le nom peut prêter à confusion : la MGP n'est en effet que l'une des émanations des grands projets d'aménagement de la région Ile-de-France rassemblés sous l'expression « Grand Paris ». Explications en quatre étapes.

## Pourquoi un Grand Paris ?

L'expression est choisie dès le début de son mandat de président de la République par Nicolas Sarkozy. Derrière celle-ci se dessine la volonté d'orchestrer le développement économique de la « région capitale ». « C'est une problématique que connaissent tous les pays : comment faire rayonner sa capitale au niveau international ? », explique Daniel Béhar, géographe et enseignant à l'Institut d'urbanisme de Paris. Ainsi naît le projet du Grand Paris, piloté par le gouvernement, qui y consacre, dès 2008, un secrétariat d'Etat confié à Christian Blanc.

## Plusieurs volets d'aménagement de l'Ile-de-France



Les phases de mises en service des lignes du Grand Paris. Infographie Le Monde

A partir de là, différents projets sont lancés :

- Le projet de **Grand Paris express** (<http://www.societedugrandparis.fr/projet/le-grand-paris/nouveau-metro-grand-paris>), une amélioration et une prolongation du réseau de transport, avec la création de 200 km de lignes de métro automatiques et de 68 nouvelles gares. Il est géré par la Société du Grand Paris, un établissement public mis sur pied par l'Etat.
- La création du pôle d'innovation technologique sur le plateau de Saclay, qui regroupera notamment 18 universités.
- La création de structures publiques qui vont planifier et organiser l'aménagement du territoire francilien comme l'Établissement public foncier d'Ile-de-France et Grand Paris aménagement.

Tous deux sont pilotés par l'Etat, pour **accompagner** le développement de la région.

- Un grand projet de prospective est également lancé avec des urbanistes et des géographes, pour **imaginer** ce que sera la future région, c'est l'**atelier international du Grand Paris**.

(<http://www.ateliergrandparis.fr/>)

**Lire aussi : Le « Cambridge français » sur les rails, malgré les réticences** (/education/article/2015/12/24/le-cambridge-francais-remise-sur-les-rails\_4837908\_1473685.html)

## Et la Métropole du Grand Paris dans tout ça ?

En parallèle, plusieurs projets politiques de réorganisation territoriale sont menés sur l'ensemble du territoire. Les gouvernements successifs veulent notamment **renforcer** les intercommunalités – quasi inexistantes en Ile-de-France – et **créer** des métropoles institutionnelles. Après de longues années de débat, la loi NOTRe, adoptée en juillet, a fini par **acter**, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- Une Ile-de-France découpée en 32 territoires intercommunaux, qui ont en charge, par exemple, la définition d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI).
- Une « super-intercommunalité », qui rassemble les douze plus gros de ces nouveaux territoires (au moins 300 000 habitants chacun) : c'est la fameuse Métropole du Grand Paris (MGP), qui a élu son président vendredi.

**Voir aussi : Comprendre la Métropole du Grand Paris** (/politique/visuel/2016/01/21/comprendre-la-metropole-du-grand-paris\_4851238\_823448.html)



Patrick Ollier a été élu président du conseil de la métropole du Grand Paris, vendredi 22 janvier. DOMINIQUE FAGET / AFP

La MGP vient à son tour **porter** un projet majeur d'aménagement : c'est elle qui aura en charge la question du **logement**. Elle s'occupera également de questions de développement économique, de protection de l'**environnement**, et donnera, à terme, des directions aux douze territoires qui la composent en matière d'aménagement du territoire. Elle englobe 131 communes :

- Paris ;
- Les communes des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- Argenteuil (Val-d'Oise) ;
- Six communes de l'Essonne

Au **total**, cela représente plus de 7 millions d'habitants, sur un territoire qui produit plus de 25 % du PIB national. **Ses 209 élus** sont issus des conseils municipaux ; ils ont été dans un premier temps

choisis au sein des assemblées locales, puis seront élus au suffrage universel à partir des élections municipales de 2020. Les élus parisiens pèsent d'un poids particulier dans cette assemblée, avec pas moins de 62 conseillers.

**Lire : Le Grand Paris, une confédération d'exécutifs municipaux** ([/politique/article/2016/01/21/le-grand-paris-une-confederation-d-executifs-municipaux\\_4850794\\_823448.html](http://politique/article/2016/01/21/le-grand-paris-une-confederation-d-executifs-municipaux_4850794_823448.html))

## La MGP, un projet décevant ?

Reste que beaucoup critiquent le fait que la Métropole nouveau-née n'a que peu de pouvoirs et des moyens limités. En effet, elle ne pourra *commencer* à *statuer* en matière d'aménagement et de logement qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et n'aura pleinement l'ensemble de ses compétences qu'en 2020. En outre, « *ce n'est pas une unité de pilotage* », précise Daniel Béhar. En effet, la MGP doit en permanence statuer en collaboration avec d'autres collectivités. Par exemple, en matière de transport, c'est la région qui reste compétente, de même que pour la délivrance des permis de *construire*, réservée aux communes.

En matière de *finances*, la MGP dispose d'un budget de 65 millions d'euros – sans comparaison avec les 8 milliards d'euros qui constituent le budget de Paris – qui peut *sembler* limité au regard de ses compétences, et elle ne prévoit pas de mécanisme de redistribution fiscale entre territoires riches et pauvres, alors que le projet initial entendait en faire un outil de rééquilibrage territorial.

Pour Daniel Béhar, le projet initial de création d'un pôle métropolitain dynamisant l'économie française tient, lui, ses promesses. « *Les acteurs privés se sont approprié le Grand Paris, souligne-t-il. Ils y ont vu un véritable marché et un effet vitrine vis-à-vis de l'étranger.* »

**Lire aussi : Métropole du Grand Paris : des compétences limitées et des pouvoirs contestés** ([/politique/article/2015/12/29/metropole-du-grand-paris-des-competences-limitees-et-des-pouvoirs-contestes\\_4839045\\_823448.html](http://politique/article/2015/12/29/metropole-du-grand-paris-des-competences-limitees-et-des-pouvoirs-contestes_4839045_823448.html))